

Nantes, le 27 octobre 2017

ECONOMIE

La Région et la CCI Pays de la Loire signent une convention de coopération d'appui aux entreprises ligériennes

Partenaires incontournables de l'accompagnement des entreprises, la Région et la CCI Pays de la Loire ont signé ce vendredi 27 octobre 2017 une convention de coopération pour l'appui aux entreprises. Cette convention vise à optimiser la complémentarité et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement aux entreprises. A cette occasion, Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire et Jean-François Gendron, Président de la CCI Pays de la Loire, ont présenté de manière détaillée les objectifs ainsi que les actions envisagées dans le cadre de cette convention.

Afin de renforcer leur partenariat, la Région des Pays de la Loire et la CCI Pays de la Loire ont signé un accord-cadre formalisant leur collaboration et renforçant l'ensemble de leurs actions. Cet accord vise un objectif double : accroître non seulement l'efficacité des dispositifs d'accompagnement et de financement sur le terrain, mais aussi leur lisibilité pour les entreprises. La convention prévoit la mise en œuvre concrète des orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté fin 2016. A ce titre, elle reprend 7 thématiques clés : l'observation des entreprises pour **une meilleure connaissance du tissu économique** ; la **simplification de l'accès aux dispositifs d'aide** grâce à des outils tel que le portail « Entreprises en Pays de la Loire » ; la proximité territoriale grâce à des **interlocuteurs privilégiés des entreprises sur le terrain tels que les développeurs économiques** ; l'accompagnement des projets de développement des entreprises notamment à travers le programme DINAMIC ou le dispositif « Pays de la Loire Accélérateur » ; **l'internationalisation des entreprises** en renforçant les outils de prospection et la recherche de partenaires à l'international ; **l'optimisation de la mobilisation des crédits européens par les entreprises** grâce à la présence d'un représentant en VIE (Volontariat International en Entreprise) de la CCI Pays de la Loire au Bureau de représentation de la Région à Bruxelles.

« L'objectif de cette convention est de créer des synergies entre les dispositifs proposés aux entreprises. Il est essentiel que la Région puisse se faire l'ambassadeur des dispositifs d'accompagnement de la CCI Pays de la Loire, et inversement. Cet accord est l'opportunité d'aller vers davantage de complémentarité entre la Région et la CCI Pays de la Loire et d'efficacité pour les entreprises », explique Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, à l'occasion de la signature de la convention-cadre d'appui aux entreprises ligériennes.

« Je me réjouis de cet accord gagnant-gagnant pour le développement des entreprises. Grâce à cette convention, les CCI confortent leur rôle d'acteurs de proximité, au service de l'économie du territoire. Ce sont les entreprises qui font le dynamisme du territoire et nous sommes là pour les accompagner au quotidien. Cet accord avec la Région est un réel booster pour l'économie régionale », continue Jean-François Gendron, Président de la CCI Pays de la Loire.

En parallèle de cette convention, la Région rappelle son souhait d'un recentrage du réseau consulaire sur des missions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises qui permettra d'améliorer la complémentarité entre la CCI Pays de la Loire et la Région.

Au service des entreprises, des outils confortés par la convention

entreprisespaysdelaloire.fr : Fruit du partenariat entre la Région et la CCI Pays de la Loire, le portail « **Entreprises en Pays de la Loire** » facilite la compréhension et l'accès des entreprises aux aides et aux dispositifs d'accompagnement. De nouvelles fonctionnalités seront développées.

DINAMIC : Programme d'accompagnement sur 9 mois en deux parties : un volet collectif ainsi qu'un volet individualisé. DINAMIC fêtera ses 10 ans le 16 nov. au sein de l'entreprise Giffard située à Avrillé (49).

« **Pays de la Loire accélérateur** » : Dispositif de 3 actions offertes aux entreprises sélectionnées : le diagnostic 360° de l'entreprise et des conseils ciblés sur des leviers de croissance identifiés / la formation avec Bpifrance Université / l'animation de la communauté des entreprises membres et leur mise en réseau au sein de la promotion et de Bpifrance Excellence, constitué de plus de 4 000 entreprises au plan national.

Un représentant à Bruxelles : Un VIE, Volontaire International en Entreprises, sera présent au bureau des Pays de la Loire à Bruxelles pour représenter la CCI Pays de la Loire et optimiser la mobilisation des crédits européens par les entreprises.

CONTACTS PRESSE

Région Pays de la Loire : Lucie Hautière / lucie.hautiere@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16
CCI Pays de la Loire : Bénédicte Rouault / Benedicte.ROUAULT@paysdelaloire.cci.fr / 02 40 44 63 02 / 07 85 02 67 50